



PRÉFET DE SAÔNE-ET-LOIRE

DIRECTION DE LA CITOYENNETÉ
ET DE LA LÉGALITÉ
Bureau de la réglementation et des élections

LE PRÉFET DE SAÔNE-ET-LOIRE

**Arrêté préfectoral fixant la commune la plus peuplée de chaque canton
conformément à la loi organique du 6 décembre 2013 portant
application de l'article 11 de la Constitution**

N° DCL-BRE-2019-57

Vu la Constitution et notamment son article 11 ;

Vu la loi organique n° 2013-1114 du 6 décembre 2013 portant application de l'article 11 de la Constitution et notamment son article 6 ;

Vu le décret n° 2014-1488 du 11 décembre 2014 relatif au traitement automatisé de données à caractère personnel dénommé « Soutien d'une proposition de loi au titre du troisième alinéa de l'article 11 de la Constitution » ;

ARRÊTE

Article 1^{er} : Pour le recueil des soutiens des électeurs à la proposition de loi n° 1867 visant à affirmer le caractère de service public national de l'exploitation des aéroports de Paris, présentée en application de l'article 11 de la Constitution, une borne d'accès à Internet est mise à disposition des électeurs dans les mairies mentionnées en annexe du présent arrêté. Ces mêmes autorités recueillent les soutiens déposés par les électeurs sur un formulaire papier.

Article 2 : L'arrêté 2015-104-0020 du 14 avril 2015 fixant la commune la plus peuplée de chaque canton dans le département de Saône-et-Loire, conformément à la loi organique du 6 décembre 2013 portant application de l'article 11 de la Constitution, est abrogé.

Article 3 : Le présent arrêté entre en vigueur le lendemain de sa publication.

Article 4 : M. le secrétaire général de la préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera adressé aux maires des communes figurant dans la liste annexée ci-jointe, et à Mmes et MM. les sous-préfets.

Mâcon, le 7 JUIN 2019

Le préfet,

Jérôme GUTTON

Annexe

Liste des communes les plus peuplées de chaque canton chargées de la mise en place des bornes d'accès à internet

Code dépt	Code commune	Libellé commune
Saône-et-Loire		
71	71014	Autun
71	71040	Blanzey
71	71073	Chagny
71	71076	Chalon-sur-Saône
71	71090	La Chapelle-de-Guinchay
71	71106	Charolles
71	71120	Chauffailles
71	71137	Cluny
71	71153	Le Creusot
71	71157	Cuiseaux
71	71176	Digoin
71	71215	Gergy
71	71221	Givry
71	71230	Gueugnon
71	71235	Prissé
71	71263	Louhans
71	71270	Mâcon
71	71306	Montceau-les-Mines
71	71336	Ouroux-sur-Saône
71	71342	Paray-le-Monial
71	71351	Pierre-de-Bresse
71	71475	Saint-Rémy
71	71486	Saint-Vallier
71	71543	Tournus